L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, rue Carondelet, entre Gravier et Perdido.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 25 AVRIL 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 25 avril.—Température.—Temps chaud et particulièrement nuageux du sud, entre midi et 4 heures du baromètre et de vents forts du nord.

Thermomètre du 24 avril 1880.

Thermomètre Fahrenheit.		Baromètre.	Centigrade.
6 heures du matin	75	32	22
Midi	81	27	27
3 P. M.	76	27	24
6 P. M.	76	25	24

Bulletin météorologique.

Samedi, 24 avril, 8 h. 06 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo	81	Louisville, Ky	65
Atlanta	79	Mobile, Ala	85
Cairo, Ill	67	Mobile, Ala	84
Chattanooga, Tenn	73	Montgomery, Ala	88
Cincinnati, O	61	New York, N. Y	61
Davenport, Iowa	47	New Orleans	81
Dubuque, Iowa	44	Omaha, Neb	49
Key West, Fla	81	Pittsburgh, Pa	65
Indianola	82	Shreveport, La	63
Keokuk, Iowa	73	St Louis, Mo	63
Leavenworth, Ks	63	St Paul, Minn	45
La Crosse, Wi	45	Vicksburg, Miss	84
Leavenworth, Kan	58	Yankton, D. T	44

Rapport des eaux au-dessus de l'étiage (zéro des plus basses).

Augusta	10 10	Nashville, Tenn	12.00
Cairo, Ill	22.04	New Orleans	0.11
Cincinnati, O	13 08	Omaha, Neb	2 01
Davenport, I	9.10	Pittsburgh, Pa	5 04
Keokuk, Iowa	15.07	Shreveport, La	16 07
La Crosse, Wis	7.05	St Louis, Mo	15.06
Leavenworth, K	3 05	St Paul, Minn	5 00
Louisville, Ky	7.10	Vicksburg, Miss	42.02
Memphis, Tenn	26.10	Yankton	2.00

* En dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BOMBI,
Par ordre signal Corps. U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures :

MARIAGE.—John A. Sommes, à Mlle Isabella Murphy.
Geo. Gustave à Mlle Mary Norton.
J. G. Lester à Mlle L. E. McDonald.
A. G. Johnson à Mlle C. S. Mullen.
Isidore Bere à Mlle Mary Lydar.
C. N. E. Kendall à Mlle Annie Trisbie.

NAISSANCES.—Mme. L. Dougherty, une fille, 22 mars.
Mme Thos. Healy, un garçon, 22 avril.
F. McCloskey, un garçon, 18 mars.
Jos. Sequera, une fille, 30 mars.
L. Alexis, un garçon, 22 avril.
E. Dunn, une fille, 25 mars.
E. E. Livaudais, une fille, 12 avril.
J. M. Lewis, un garçon, 21 mars.
Miss Grimale, un garçon, 10 avril.
Da Marie Brunet, une fille, 2 avril.

DÉCÈS.—Miss J. Schmehr, 59 ans et 2 mois, No 399 rue Gravier.
Jos. H. Filipes, 13 mois, encoignure Paix et Royale.
Pauline Robinson, 53 ans, encoignure Jefferson et Jeanette, native de Georgie.
John Yoegel, 2 mois, Carrollton.
Dora Bernard, 6 mois, No 380 rue Quatrième.
Eliza Anderson, 38 ans, rue Lafayette, près Franklin.
Harriette Foster, 22 ans, 287 rue Drayades.
J. J. Bettes, 24 ans, rue Carondelet, près Gen-Taylor, natif du Mississippi.
Marie Morales, 12 ans, 144 rue Toulouse.
Frank R. Nicholas, 7 ours, 583 rue Tchoupitoulas.
Andrew Mc Bride, 35 ans, No 370 rue Rampart, natif d'Irlande.
Mme Mary Clark, 45 ans, Algier, native d'Irlande.
Mme Francisca Koelmel, 57 ans, coin des rues Champs-Elysées et Force, native d'Allemagne.
Frederick McCurdy, 2 ans, No 357 rue Erato, natif de la Nile-Orléans.
Mary Ann Gordon, 85 ans, No 38 rue Labarpe.

Décisions de la nouvelle cour suprême de la Louisiane.—La présomption qu'une propriété, achetée en son nom, par une femme mariée, a été acquise pour le compte de la communauté, ne fait pas de billet qui le donne du paiement, avec l'aide de son mari, une responsabilité, sans condition, de ce dernier. Un billet signé, dans une telle circonstance, par le mari, pour l'autorisation de la femme, n'étant pas, de sa part, une obligation, sans condition, de payer de l'argent, il n'est pas nécessaire, pour que la question soit portée devant un juri, de répondre sous serment au procès qui lui est intenté dans le but de le rendre responsable du montant du billet.

—Dans une action instituée contre une corporation par quelqu'un qui cherche à être déclaré propriétaire de certaines actions de la compagnie—actions qu'il allègue avoir été transférées illégalement à un tiers, les actions ne sauraient être recouvrées que contradictoirement, et il faut que le cessionnaire soit fait partie au procès.

—Lorsqu'une personne alléguant un transfert illégal, réclame, comme dommages, à une corporation, la valeur de certaines actions de celle-ci, et les dividendes qu'elle déclare lui appartenir, bien que ces actions n'aient pas été primitivement en son nom, elle ne peut pas obtenir ce qu'elle demande, à moins qu'elle n'allègue et ne prouve que les dommages ont été causés par des actes frauduleux de la compagnie ou de ses officiers.

—Dans un procès intenté dans le but de faire interdire une personne, l'intervention des enfants de cette personne, que les enfants approuvent la demande ou s'y opposent, peut être permise.

—Un procès en interdiction étant essentiellement une procédure in personam, ne saurait être reçu que par le cour du domicile du défendeur, et la citation doit être strictement conforme à ce que prescrit le code de procédures pour les citations dans les procès de ce genre.

—Une personne perd son domicile dans l'Etat par une absence volontaire de deux ans, et les tribunaux de l'Etat sont conséquemment sans juridiction lorsqu'il s'agit d'interdire un citoyen qui, durant plus de deux ans avant l'institution du procès, a volontairement résidé ailleurs, même si ses propriétés sont situées ici, et qu'il n'a pas encore acquis un domicile ailleurs.

—Un conseil des Etats-Unis n'est pas autorisé à présenter à une personne habitant le pays où il est accrédité, une citation lancée par une des cours de la Louisiane.

—Quand un document présenté comme cautionnement d'appel ne mentionnera ni le titre du procès, ni les parties au procès, ni la nature ni la date du jugement dont on se plaint, l'appel sera écarté.

—Les réserves orales sont admissibles pour établir une société commerciale, et lorsque les articles de la société sont par écrit, il n'est pas besoin de les inscrire.

—Une société commerciale ne saurait être tenue responsable des dettes contractées par la société à laquelle elle a succédé, ni des dettes contractées antérieurement par un des membres de la société. Le même principe s'applique aux dettes de la société qui est changée par l'admission d'un nouveau membre.

—Le fait qu'une nouvelle société s'est engagée à payer les dettes de l'ancienne société à laquelle elle a succédé, étant une promesse d'acquitter la dette d'un tiers, ne peut pas être établie par des preuves orales.

—Lorsqu'un exécuteur testamentaire ne dépose pas en banque l'argent de la succession, en fait des paiements sans un ordre de cour, sa caution peut exiger immédiatement qu'il soit requis de fournir un nouveau cautionnement.

Vente d'un chemin de fer.—Le chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile a été vendu, hier, à midi, à la demande, par M. F. A. Wolfey, que la cour avait désigné.

Les acquéreurs sont les porteurs des bonds. Nous donnons ci-après le nom et le montant des obligations de chacun d'eux : Olivier Ames, $452,000 ; C. H. Fiske, $23,000 ; Geo. B. Chase, directeur, $26,000 ; R. E. Denman, $5000 ; Edwin Tufts, $33,000 ; Morton, Bliss & Co., $426,000 ; Geo. Bliss, $15,000 ; L. P. Morton, $20,000 ; W. A. Brown, $17,000 ; H. Davis, $20,000 ; L. A. Von Hoffmann & Co., $180,000 ; A. P. Dix, $50,000 ; E. D. Morgan, $127,000 ; James A. Rayner, $451,000 ; Samuel L. Peck, Jr., $158,000 ; Jos. W. Drexel, $164,000 ; Geo. Junin, $20,000 ; C. M Reymond, $10,000 ; Gilles Williams, $10,000 ; Norbury & Co., $7000 ; C. J. Osborn, $20,000 ; J. T. Morgan, $10,000 ; R. H. Robinson, $10,000 ; succession de Wm. Clarke, $18,000 ; S. A. Williams, $3000 ; Chas. Dugan, $25,000 ; J. J. Mahoney, $5000 ; A. Entier, agent, $302,000 ; H. J. Onderdonk, $5000 ; Walker Bros, $100,000 ; Geo. Warren & Co., $32,000 ; Thos. Dean, $15,000 ; J. L. Hasseing, $5000 ; Levy & Borg, $5000 ; H. A. Harper, $20,000 ; Geo. W. Harris, $2,000 ; Willem, Coleman & Co., agents, $41,000 ; A. Hardy & Co., $1000 ; Wm. Rowe, $1000.

Le chemin a rapporté quatre millions de piastres ; il a été adjugé à un citoyen de New York, M. James Thompson, représentant de MM. Louis Von Hoffman, George Bliss et Oliver Ames, commissaires, des porteurs de bonds.

Un faux bruit.—Le bruit agent cette que le juge Hillenberger indemnité est rappel à la police pour l'arrestation du propriétaire qui violant la loi des lotteries, le propriétaire de *Vitabile* a eu, à ce sujet, une entrevue avec le commissaire, qui nie le fait, et dit que l'on peut plus conscieuse, ne mentionnera pas les arrestations illégales comme celle qu'on prétend s'opérer dernièrement.

Le juge a ajouté qu'il suspire sur dernier tel qu'il le comprend, et qu'il ne en faisant indemner par patronage.

Il est décidé à ne pas permettre qu'on en enlève de ce cour pour poursuivre qui

Cours des districts.—A la deuxième cour, le nommé Michael Kerrigan, cité de M. et Mme Thomas Stack et de Joseph S. Smith, sont convertes.

A la troisième cour le Lafayette Fire Insurance Company de la Nouvelle-Orléans réclame à Mme Magdelina Wagner la somme de $4,500.

A la quatrième cour, M. A. L. Dinmeyer réclame au Southern Express Company $140 14 montant dû pour service rendus.

Dans le procès de Charles H. Schenck contre le Good Intent Tow Boat Company, le juge a rendu un décret en faveur de la compagnie.

A la cinquième cour, George Purtcous réclame à Frank Ottendorfer $3,666 86 2/3, montant d'un billet daté du 20 janvier 1880.

A la sixième cour, Sarah F. Hassell, en qualité de tutrice de ses enfants, réclame à H. Paradies $317 03 montant d'un billet.

Cour du juge Hillenberger.—L'honorable A. Sambola a remplacé, hier matin, le juge Hillenberger.

Geo. Yeager, Tony et James Vent, Théophile et Emile Combra, Herman Geddes, Philip Clemer, John Bilhart, Frederick Schnell, Jacob Eal et John Cole, accusés de voies de fait et de délits, ont été renvoyés des plaintes.

L'interrogatoire de Bala Baptiste, accusé de voies de fait, a été remis à un autre jour.

Harriet Johnson a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse pour s'être enivrée, avoir troublé la paix et essayé de corrompre un officier de police.

Clara Williams, Denis Andrews et Samuel Boyd étaient accusés de bris de paix ; la première a été condamnée à une amende de $2 50 ou à cinq jours de prison de paroisse ; les deux autres ont été acquittés.

Jules Gruber, qu'un affidavit accuse d'être suspect et dangereux, a été requis de fournir un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Silas Gill, petit nègre, qui a blessé et volé un tare Alfred Brown, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire.

Antoine Thomas, accusé d'attaque à main armée, a fourni un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Charles Ferguson, pour voies de fait, a donné le même cautionnement.

Martin Thomas, accusé, par M. L. Artigues, de lui avoir volé, à son magasin d'épicerie, au coin des rues Orléans et Bourgogne, une demi-douzaine de sceaux, a été envoyé en prison à défaut d'un cautionnement de $250 que le magistrat exigeait en attendant l'interrogatoire.

Cour du juge Sheehan.—John Finnegan, accusé de voies de fait, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250. Il a été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite, ayant, en outre, été accusé, d'insultes et bris de paix. A défaut de cautionnement, il passera vingt jours en prison.

Sherry Bernard, a été condamné à une amende de $5 ou dix jours de prison de paroisse pour voies de fait. Il a été requis de fournir un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera dix jours en prison.

Mary Ann Hughes, pour ivrognerie ; Cora Jackson, pour ivrognerie et bris de paix ; Mike Francis, pour avoir déchargé une arme dans les limites de la ville ; Mary Bird, pour s'être servi de langage obscène, ont été condamnés à une amende de de $5 ou à dix jours de prison.

Tono Donnelly, accusé de vol, a dû fournir un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Hiram Smith, accusé d'être entré dans une des chambres du bateau à vapeur James Howard avec effraction et d'y avoir volé une montre et une chaîne en or, un bouton, une bague, $85 en billets de banque, et trois certificats de $10 des Etats-Unis—le tout évalué à $440, a dû fournir un cautionnement de $100 en attendant l'interrogatoire.

Nominations.—Le gouverneur a nommé, hier, John McEnery et S. P. Greves membres du bureau de l'Education de l'Etat ;

Michael Early, ingénieur du capitole—State House—en remplacement d'Emmanuel Blessy, décédé.

Parapluies.—A la cour de Circuit des Etats-Unis, M. Henri Bier, citoyen de la république française, détenteur et possesseur de plus de cent cinquante mille piastres de bons, connus sous le nom de "bons à prime," et émis en vertu de la loi 31 de 1876, attaque la clause 209 de la nouvelle constitution de la Louisiane, laquelle veut qu'aucune taxe municipale n'excède 10 mills à la piastre, et la loi 78 de 1880, laquelle limite la taxe de la ville à 10 mills. La clause et la loi, dit la pétition, sont contraires à la section 10 de l'article 1er de la constitution des Etats-Unis, laquelle défend à un Etat d'adopter une loi qui porte atteinte à l'obligation des contrats. M. Bier demande qu'une injonction empêche la ville de rappeler ou de modifier l'ordonnance adoptée le 24 décembre 1879 et qui pourvoit au paiement de l'intérêt des bons à prime.

—M. Patton a reçu, hier matin, de Cincinnati, à la date du 22 avril, une lettre de Pinginleur en chef de cette dernière ville, M. H. J. Stanley, qui lui demande, au nom du bureau, de le renseigner sur le nombre de compagnies de gaz de la Nile-Orléans et sur la production annuelle de chacune des compagnies, ce que contient aux particuliers les 1000 pieds cubes et si une diminution est accordée à ceux qui paient promptement leurs comptes.

—Le dix-septième répétition publique de la société Philarmonique de la Nile-Orléans a lieu demain, lundi, 26 avril, à huit heures du soir.

—L'Ordre des Odd-Fellows célèbre le soixante-troisième anniversaire de sa fondation, le 26 du courant, à l'Odd-Fellows Hall. Nos remerciements à M. John H. Manuel, Grand Maître, pour les invitations.

—M. Cooney, avocat de San Francisco, prie le maire de lui faire savoir si Michael McDermott, mort, à la Nile-Orléans, le 19 novembre 1866, y a laissé des propriétés et fait un testament. La cour du district est pauvre, et dans le cas où il y aurait des biens, elle voudrait prendre les mesures qu'exige une mise en possession.

—A le cour criminelle supérieure, Charles Barthe ou John Flanagan, accusé de vol ; l'officier de police E. Boyard, accusé de tentative de viol ; Octave Foy, accusé de détournement de fonds, se sont déclarés innocents.—Michel Fallon et Henry White, se sont reconnus coupables de port d'armes cachées ; le premier a été condamné à deux piastres et demie, le second à cinq piastres d'amende.

—Les pavage en bois de l'encoignure des rues Bonnet et Pitt est en très mauvais état. Une dame est tombée et s'est grièvement blessée en passant à l'endroit indiqué.

—Une circulaire de la trésorerie défend aux collecteurs des douanes de livrer, avant que les importateurs aient apposé les timbres, les marchandises qui, vertu des lois du revenu, doivent être timbrées.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $42,423 63, dont $6,549 55 provenant du département du revenu intérieur, $3,742, en or, $5,585, en argent, et $607 34, en billets, provenant de la douane $8,068 12 du bureau de poste, $17,874 61 de différentes sources.

—Dans la liste des naissances du 17 avril, le préposé à l'enregistrement a mis une erreur en inscrivant un garçon sous le nom de M. Auguste Thériot qui était plus simplement déclarer, comme témoin, la naissance d'un garçon pour Mme E. J. Davis. Le commis a enrichi l'Etat de deux citoyens tandis qu'il n'y en avait qu'un seul.

—On se souvient peut-être que le jugement de Thomas Wall contre Robert Smith, accusé d'avoir volé $10,000 au Southern Express Company, le 23 décembre 1869, a commencé mardi, à la cour criminelle supérieure. Le juri, qui délibère depuis vendredi soir, a rendu, hier matin, un verdict qui déclare le prisonnier coupable, mais le recommande à la clémence du juge.

—Les Behan Grays, capitaine C. S. Arou, ont parcouru, hier soir, les principales rues de la ville, dans leur nouvel uniforme, qui vient d'arriver de Philadelphie ; ils ont ensuite assisté à un magnifique souper que leur a offert le major J. H. Behan, à sa résidence.

—Un chien, qui avait mordu A. Christian, au marché Dryades, a été tué par l'officier Clark.

—C'est le Dr H. L. Sigur, et non le Dr H. L. Ségnin, que le bureau de santé a engagé médecin de la station de quarantaine de Pâtchahlaya.

—C'est M. Charles Lepage, et non Lepage, comme nous l'a fait dire une erreur typographique, qui a peint le magnifique tableau exposé au salon de M. Achille Lafond et représentant la salle du théâtre de l'Opéra.

—Hier, à deux heures de l'après-midi, le chauffeur de l'Amie Lanta, appartenant au Groton Oil Works, a fait explosion en face des Oil Works, et le bateau s'est coulé quelques minutes plus tard. Le chauffeur, dont on ignore le nom, a été lancé à une hauteur de vingt pieds et est tombé dans le fleuve et n'est pas noyé.

Un autre employé en a les deux jambes cassées, et l'ingénieur Henry Ivor a été grièvement échaudé. Le capitaine Wm. Spencer a eu un bras cassé.

—A la même heure, un petit nègre âgé de 15 ans, est entré dans le magasin de M. Robertson, au coin des rues Bourgogne et Julia, et a enlevé du comptoir une boîte de cigares estimée $1 25 ; il n'a pas encore été arrêté.

—Une demi heure plus tard, William Carlos, qui n'avait rien encore prouvé contre a donné un coup de couteau à Ferdinand Wilson, et l'a blessé à la jambe gauche. Il est échappé.

—Hier, à cinq heures et demi de l'après-midi les bateaux à vapeur John W. Cannon et Charles Morgan montaient le fleuve ; en face de la rue Ste-Marie le Morgan s'est approché d'un remorqueur du Mississippi Valley Transportation Company, auquel était attaché une barge ; ce remorqueur pour éviter une collision avec le remorqueur il s'est heurté contre le Cannon dont il a brisé la roue. Il a ensuite remorqué le Cannon jusqu'au dessous de Frenchmen, et s'est tenu à côté de lui assez de temps pour prendre les passagers. Les dommages sont d'environ $10,000 à bord du Cannon ; on ignore à combien ils s'élèvent à bord du Morgan.

—Hier soir, à sept heures M. Henry Michael, un des attachés du *City Item* en sortant de chez lui, a été accosté dans la rue Camp, près de la rue Bourgogne, par deux officiers de police, les frères Boyard ; l'un deux lui a demandé s'il avait écrit contre lui l'article qui a paru dans le journal du soir ; M. Michel lui a répondu qu'il n'avait pas écrit contre lui ; le second M. Boyard a essayé de le frapper, M. Michel a alors tiré de sa poche un stiflet, et s'en est servi pour appeler la police, l'autre frère Boyard, celui qui est accusé de tentative de viol lui a saisi les bras, par derrière, puis les deux accélérants l'ont assommé. Les policiers sont accourus et ont arrêté M. Michel et un des frères Boyard, plus tard tous les deux ont été relachés sur parole ; l'autre frère Boyard s'est échappé.

Voyez inscrites aux bureaux de l'amateur des allumettes :

David Hadden (vente du shérif) au Mechanics' and Traders' Insurance Company, 5 lots et bâtisses, 30x129, sur la rue Jackson, entre celles Frères et Howard ..... $900.
Veve Samuel D. Foll à Henry Bepah, 3 lots et bâtisses, 30x127, sur la rue Philip, entre celles Chippewa et Annonciades ..... $2,000.
Mme L. M. Knight à W. T. Richards 1 lot et bâtisses, 20x175, sur la rue Carondelet, entre celles Lafayette et Girod ..... $3,000.
Jean Max Schwartz à Bon Ferson, 1 lot et bâtisses, 60x1 0, sur la rue Constance, entre celles Melpomène et Terpsichore. 3. Un lot et bâtisses, 36x120, sur la rue Constance entre celles Terpsichore et Melpomène ..... $3,000.
Henry Worm à Adam Wendel, un lot et bâtisses, 27x90, sur le chemin Felicity, entre les rues Carondelet et Baronne ..... $1,080.

Bottes Ranchel grande spécialité de l'Hôtel-de Bonge.

Les préparatifs du gouvernement français.—Nous lisons dans le *National* :

"M. Lepère, ministre de l'intérieur, va adresser aux préfets des instructions confidentielles, à l'occasion de la prochaine ouverture des Conseils généraux.

"Ces instructions ont pour objet d'indiquer aux préfets l'attitude qu'ils devront prendre en présence des protestations qui pourront se produire au sein des Conseils généraux, où domine l'élément réactionnaire, contre les décrets parus, hier, à l'*Officiel*.

"Le gouvernement ne pourrait tolérer que des assemblées départementales se permettent d'émettre des vœux contre les décisions qu'il vient de prendre. Dans les circonstances actuelles, ces vœux auraient un caractère absolument factieux."

M. Cassé soumettra, vendredi, au conseil des ministres, la circulaire qui doit être envoyée aux procureurs généraux en vue des résistances légales que les congrégations pourraient opposer aux décrets parus à l'*Officiel*. "Le ministre, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, fera connaître aux procureurs généraux que toutes les fois qu'une congrégation quelconque viendrait à se pourvoir devant les tribunaux civils, le parquet doit exciper de conflit, afin de porter tous les procès devant le Conseil d'Etat."

M. le ministre de l'instruction publique, de son côté, va adresser aux recteurs de toutes les académies une circulaire leur prescrivant l'attitude qu'ils auront à garder vis-à-vis des congrégations non autorisées qui tiennent des maisons d'éducation.

Nouveaux genres pour dames à l'Etoile Rouge.

La prochaine guerre.—Un homme qui écrit comme M. L. Séguin, un livre sur l'état militaire de l'Europe, et qui l'intitule : *La prochaine guerre* doit être résolu à se battre quand cette guerre éclatera. Tout livre écrit par un homme résolu à se battre pour ses convictions, et la première de toutes les convictions est le patriotisme, mérite d'être lu attentivement.

L'auteur a mis pour épigraphe : "Il faut que la prusse soche la guerre, a dit Machiavel. Aujourd'hui le prince, c'est le peuple". Il aurait pu ajouter qu'on ne connaît pas la politique sans connaître la guerre ; il est vrai que ce lien commun a déjà été attribué à M. de Bismarck sous la forme : "La force prime le droit." J'ai toujours trouvé, à propos de cette vérité de M. de la Palisse, que les gens ne disaient le contraire que quand ils étaient bien sûrs d'être les plus forts et qu'ils pouvaient "rentrer dans le droit" sans inquiétude aucune.

Et bien ! ce livre est rassurant. Il prouve que la France est assez forte pour soutenir avantageusement une guerre défensive ; elle est donc assez forte, aussi pour choisir à sa convenance ses alliances, c'est-à-dire l'appoint qui lui serait nécessaire en cas de guerre offensive, se-rait-ce pour revivre, à l'étranger, la politique qui lui paraîtra utile, et pour faire appuyer cette politique par d'autres, plus faibles qu'elle. Ce n'est pas à elle de demander des alliances, mais de discuter et d'accepter des offres d'alliance.

Et il faut songer à la guerre, il faut y songer encore et toujours. Comme le dit M. Séguin "clairement ou vaguement, tout le monde la sent venir. Pour s'y préparer, la France a, depuis neuf ans, dépensé quatre milliards. L'Allemagne a formé trésor de guerre, construit des chemins de fer stratégiques, et nous attend l'arme au bras. Il serait donc puéril de recommander le silence pour ne pas donner l'éveil aux Allemands : les Allemands sont parfaitement éveillés."

Oui, les Allemands sont parfaitement éveillés, et, précisément pour cela, je trouve absurde qu'après avoir tant crié à la revanche, nous nous bercions nous-mêmes pour nous faire croire que nous dormons.

On a remarqué, au commencement de la guerre de 1870, que les mitrailleuses ne donnaient pas tous les résultats sur lesquels on comptait ; on les avait essayées en secret, et quelques rares initiés savaient s'en servir. Il ne doit pas y avoir, dans les Etats modernes, de cachotteries militaires... Quand le peuple est prusse et soché, "il faut que le peuple soche la guerre." De toutes les surprises, la pire est celle qui nous fait déprécier les forces de l'ennemi ou apprécier trop celles de l'allié éventuel."

Electeurs, représentants et territoriaux, lisez *La prochaine guerre*.

LÉON CAHUN.

Emma Abbot, Pasta Marié, genres nouveaux pour dames, à l'Etoile Rouge.

—Le journal officiel de Berlin publie, sur l'ordre de l'empereur Guillaume, les télégrammes échangés entre lui et l'empereur Alexandre, à l'occasion de leurs anniversaires.

Le texte du télégramme de l'empereur de Russie est arrivé à Berlin, le 22 mars. Il est conçu en ces termes très affectueux :

"Je compte sur votre amitié comme vous pouvez compter sur la mienne, pour le maintien et la consolidation des bons rapports entre les deux pays."

L'empereur Guillaume répondit :

"Les sentiments que vous exprimez me prouvent de nouveau votre ancienne amitié, qui est si nécessaire pour le bonheur de nos deux nations, comme pour le maintien de la paix européenne."

Dans un autre télégramme adressé au czar, à la suite d'un toast récent, l'empereur Guillaume remercie l'empereur Alexandre des sentiments qu'il a exprimés, et lui dit "qu'il respectera éternellement gravés dans le cœur de son meilleur ami."

—Nous apprenons la mort, à Naples, du duc de Bellegarde, dernier descendant de Fernand Cortes, le conquérant du Mexique.

C'est dans un palais de ses domaines que sont conservés les restes du célèbre guerrier.

La succession du duc de Montelione, qu'on peut évaluer sans exagération à trente millions de francs, va donner lieu à plus d'un procès, le défunt n'ayant pas d'héritier direct. Il y a déjà cinq ou six mobiles réclamant d'Espagne et de Mexique qui sont sur les rangs.

—Dans la correspondance parisienne de Paris, on nit-lon de nombreuses détails sur le professeur Nordenskjold, venu récemment en France. Il a été reçu avec sympathie et cordialité, et, en voyageur connaissant les habitudes de la Bibérie, lui disait : Vous avez de bonnes gens, un sol excellent, de larges ressources, mais il vous manque ce qui est indispensable à la prospérité d'un pays, c'est-à-dire les efforts variés de l'intelligence humaine.—Vous verrez toutes ces richesses de Sibérie ; la Sibérie est un pays intelligent qui renfermera le plus d'hommes intelligents ; car dès qu'il s'en trouve un en Russie, l'empereur Alexandre se hâte de nous l'envoyer."

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

FRANCE.

Les ecclésiastiques soumis au service militaire.

Paris, 24—Aujourd'hui, à la Chambre des députés, la proposition de M. Burt, radical, a l'effet de soumettre au motus pour un an au service militaire, les ecclésiastiques qui seront ensuite ordonnés, a été votée d'urgence et référée à un comité spécial.

L'affaire de M. Godelle à la Chambre des Députés.

Lorrière, 24—Une dépêche de Paris au Times dit : la peine infligée à M. Godelle, bonapartiste, par le président Gambetta, de la Chambre des Députés, pour paroles considérées comme offensantes pour le Président de la République consiste à une exclusion de la Chambre pendant trois séances, en une retenue de la moitié de ses appointements pendant deux mois, en un affichage aux frais de M. Godelle, de l'extrait du procès-verbal officiel des procédures de la Chambre à son égard dans le 8e arrondissement de Paris qu'il représente à la Chambre.

C'est la première fois que cette pénalité est imposée, jusqu'au mois de juillet dernier, la peine la plus sévère pour offenses de cette nature, était l'exclusion de la chambre pendant 3 séances et la retenue d'un demi mois d'appointement. L'affaire fait grand bruit, et l'on se demande pourquoi M. Gambetta a eu recours à une mesure si sévère.

Voici les paroles prononcées par M. Godelle : Je propose à requérir une enquête, parce que l'Algérie la demande, parce que des troupes injurieux retombent sur la tête du frère du Président de la République. Gambetta a déclaré alors que les mots prononcés étaient insultants pour le Président de la République. M. Godelle, au contraire, a nié avoir eu la moindre intention offensante.

Les restes du général patriote San Martin transportés à Buenos-Ayres.

Londres, 24—Une dépêche de Paris dit : Les restes du général San Martin, qui, par suite d'un malentendu avec le patriote de l'Amérique du Sud, Bolivar, était venu s'établir en France, et y est mort, à Paris, il a 30 ans, viennent d'être embarqués au Havre pour Buenos-Ayres, la République Argentine ayant demandé qu'ils fussent transportés sur le sol qu'il a aidé à libérer du joug Espagnol.

M. Gladstone à Windsor. Le prochain vice-roi de l'Inde. Le prochain lord-lieutenant d'Irlande.

Londres, 24.—M. Gladstone est allé au château de Windsor, ce soir, se rendant à la dépêche de la reine. Il y est allé seul, à Hawarden, et il a été accueilli quand il a pris place dans le train. Il revient, ce soir, par le train qui quitte Windsor à 8 h. 15.

Londres, 24.—Une dépêche de Dublin au Times dit qu'il n'est pas probable que lord Rosebery devienne lord-lieutenant d'Irlande.

Le Daily Telegraph, libéral, dit que l'on croit de plus en plus, dans les cercles bien informés, que lord comte de Dufferin succédera à lord Lytton comme vice-roi de l'Inde. Il est possible que le duc de Connaught soit fait lord Lieutenant d'Irlande, mais s'il refuse, le marquis de Lansdowne devient le candidat probable. On parle de très Hon. Wm. Foster, rédin à Bradford, comme secrétaire en chef d'Irlande.

Ovation à Gladstone.—Il forme un cabinet.

Londres, 24—Au retour de M. Gladstone à Londres, il a trouvé les lords Granville et Hartington qui venaient à sa rencontre ainsi que M. P. Adams. Adams a dit à un représentant de la presse que Gladstone avait entrepris de former un cabinet.

Le News dit que M. Gladstone a baisé les mains de la reine quand il a été nommé premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier. En rentrant à Londres, Gladstone a eu beaucoup de peine à rentrer chez lui à cause de la foule enthousiaste qui l'entourait et l'acclamait. On pense que Granville sera ministre des affaires étrangères.

Gladstone a été l'objet d'une véritable ovation à Windsor. Il a parlé de la fenêtre du wagon du chemin de fer à la foule et l'a remercié de ce chaleureux accueil.

Négociations de Mélikoff avec les Polonais.

Londres, 24—Le correspondant berlinois de la Pall Mall Gazette dit que l'on a reçu des nouvelles de Varsovie, suivant lesquelles le général Louis Melikoff, chef de la commission exécutive suprême de la Pologne a commencé des négociations avec les Polonais pour faire la paix avec eux. Les chefs polonais demandent une complète égalité politique entre les Polonais et les Russes.

La nouvelle de la mort de Theebaw démentie.

Londres, 24.—Une dépêche de Bombay dit qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle de la mort du roi Theebaw et du massacre de Mandalay.

Honneurs rendus au pavillon américain en Irlande.

Cork, 24—Une partie du chargement de la Constellation a été déposée à bord du navire de Sa Majesté Imogène. En partant pour Queenstown l'Imogène a déployé le drapeau américain. Quand il a passé devant l'Edinbourg, les couleurs américaines ont paroisé de navire et un autre bâtiment de Sa Majesté a arboré immédiatement les mêmes couleurs.

Famine dans la Mésopotamie et le Kurdestan.

Londres, 14—Le lord maire de Londres a reçu du comité chrétien de Bagdad, un télégramme qui fait un terrible tableau de la famine dans la Mésopotamie et le Kurdestan. Une immense quantité de chrétiens meurant de faim, demandent à grands cris des secours. Les ressources du comité sont tout à fait insuffisants pour faire face aux besoins de la situation.

Croisade de la reine d'Espagne.

Madrid, 24.—Les Cortès ont été officiellement informées que la reine est entrée dans son cinquième mois de grossesse. Les deux chambres ont envoyé des députations pour féliciter leur Majesté.

L'épidémie dans le midi de la Russie.

St.-Pétersbourg, 24—Le Golos publie un télégramme d'Ekaterinoslar, au sud de la Russie, qui annonce que la diphthérie fait des ravages dans le district de Novomoskosch. Des centaines d'enfants en ont été attaqués. Un détachement de docteurs et de garde malades a été envoyés dans les districts infectés.

Le prof. Nordenskjold anobli

Copehague, 24—Le roi de Suède a résolu de créer le professeur Nordenskjold, l'explorateur arctique, baronnet ; il lui fera présent de la grande croix de l'ordre de l'Etoile du Nord, en diamants, d'une valeur de 1000 guinées.

Une défaite d'insurgés cubains

Havane, 24—Les troupes espagnoles, sous le commandement du lieut.-colonel Manuel Tayon et du brigadier général Sanda, ont eu une escarmouche avec les insurgés dans la juridiction de Guantanamo. Les insurgés ont été défaits ; ils ont laissé 17 morts sur le champ de bataille. Les Espagnols ont eu 6 tués et 2 officiers blessés.

Nouvelles de St-Domingue et Haïti.

Havane, 24—Des avis de St-Domingue disent que le général Coco qui a pris part dans les derniers troubles politiques, a été fusillé. Le peuple est en faveur d'une administration cléricale, et le Rév. Fernando A. Meinie est le candidat le plus populaire pour la présidence.

Les partes occasionnées par le récent incendie à Samana, s'élèvent à $150,000 et spécialement principalement sur les étrangers.

A Haïti, les généraux Nord et Parisien ont été arrêtés pour complicité dans un complot révolutionnaire.

On rapporte que le Président Guzman Blanco, du Venezuela, frolsé du peu d'effet qu'avait fait son dernier message, nouvoyé en démission aux Chambres Kapaie, il l'a retirée, à la pressante sollicitation de ses amis.

Accident du chemin de fer.

Pétersbourg, 24.—Le nuit dernière, une locomotive remorquant un train de matériaux sur le chemin de fer de Pétersbourg et Rostkik, près de la station d'Yrvo, a été mise en arrêtée, quand elle se heurta contre des voyageurs occupés en travaux de la voie.

Le train fut jeté en bas du remblai : le capitaine Baker et un homme de service furent tués, l'ingénieur et un chauffeur grièvement blessés. Le service n'a

CORONER.

Chambre.

Conformément à l'arrangement fait hier, l'auteur intérimaire, M. Goede, Vice, a fait l'appel des comités pour les rapports d'un caractère particulier.

Le 1 h. 30 la Chambre s'est constituée en comité général, a discuté quelques sujets de peu d'intérêt, puis s'est ajournée à 4 heures.

Ch. De Young tué par le fils du maître Kalloch.

San Francisco, 23—Ch. De Young a été tué d'un coup de feu par J. M. Kalloch, fils du maire Kalloch, dans le bureau même du Chronicle.

San Francisco, 23—Un peu avant 3 heures, ce soir, Ch. De Young est entré dans le bureau du Chronicle, au-rez-de-chaussée, et reste debout (comme) avec plusieurs membres. Il était appuyé sur le comptoir, devant la porte ouverte. Ch. M. Kalloch entra alors, et tirant un pistolet, sans dire un mot prétend-on, il fit feu sur De Young. Celui-ci courut immédiatement à un pupitre derrière le compto